



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

N° B27_01_2022_04 - Attribution du marché n°2021_AMT01 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	25	3	28	2

Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, Salle polyvalente à Chail, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à COUSIN Sylvie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BLANCHET Philippe, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Attribution du marché n°2021_AMT01 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou

La Communauté de communes Mellois en Poitou désire se doter d'un Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H).

L'objectif de cette élaboration est d'aboutir à une couverture du territoire par un seul et même règlement d'urbanisme : actuellement le territoire est couvert par 18 plans locaux d'urbanisme (PLU) et 24 cartes communales, le reste étant soumis au règlement national de l'urbanisme (RNU). Le PLUi-H offre également la possibilité de construire une stratégie à l'échelle intercommunale en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de

politique locale de l'habitat. Le PLUi-H est enfin un moyen réglementaire de traduire les objectifs et les orientations du schéma de cohérence territorial du Mellois en Poitou approuvé le 2 mars 2020.

La communauté de communes a donc prescrit l'élaboration du PLUi-H lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021. Elle souhaite que son élaboration se termine à la fin de l'année 2024 afin de pouvoir mener les démarches de concertation avec les PPA (personnes publiques associées) et l'enquête publique au cours de l'année suivante, et approuver le document à la fin de l'année 2025. Il est donc proposé un marché public de prestations intellectuelles en ce sens.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa n°1 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou et ses compétences en matière d'aménagement ;

La consultation a été réalisée à l'aide d'une publication le 16/07/2021 sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com, le 21/07/2021 sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le 18/07/2021 dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et le 21/07/2021 dans le Journal officiel de l'Union européenne.

La date limite de remise des candidatures était le 03/09/2021, neuf plis ont été réceptionnés dont six retenus pour passer à la phase offres. La date de remise des offres était le 19/11/2021, six plis ont été réceptionnés pour la phase offres.

Une audition a eu lieu le 8 décembre 2021 avec les six bureaux d'études qui ont déposé une offre.

La Commission d'appel d'offres du 20/01/2022 a émis un avis favorable pour attribuer le marché au bureau d'études CITTANOVA SAS, mandataire du groupement composé de SINOPIA SARL et de la SELARL LE ROY - GOURVENNEC - PRIEUR LGP AVOCATS, situé 74 Boulevard de la Prairie au Duc 44200 NANTES, pour un montant estimatif de 411 650 € HT, soit :

- 386 750 € HT pour la DPGF,
- 24 900 € HT pour le BPU (selon des quantités estimées).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur le président à signer le marché public qui a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET